



Conseil de quartier du centre-ville

Compte-rendu de la plénière du Jeudi 29 novembre 2018

Présents : 14 membres

Excusé (s) : 8 membres

Secrétaire : Jacky Frémy

Ordre du jour :

- 1- Validation du compte-rendu de la plénière du 25 octobre 2018
- 2- Bilan de la réunion sur les voies douces
- 3- Propreté et gestion des déchets
 - Point d'étape sur les déjections canines
- 4- Actualités du quartier
- 5- Prochain rendez-vous

1- Validation de la dernière plénière

Le compte-rendu de la plénière du 25 octobre est validé à l'unanimité.

2- Démarche envisagée pour les voies douces

Afin de travailler conjointement sur les voies douces avec les 3 autres conseils de quartier, 18 membres des 4 conseils de quartier se sont retrouvés le jeudi 22 novembre à 20h, salle Étienne Tillon au théâtre de Cornouaille.

Jean-Jacques Baron présente le bilan de cette réunion scindée en 3 temps :

- Le schéma directeur cyclable de l'agglomération a été présenté par un ingénieur de la voirie, Paul Cancel et un informaticien du SIG, Erwan Le Gallic qui est aussi membre du conseil de quartier de Kerfeunteun.
- Un temps d'échanges entre les 4 conseils de quartier a été proposé.
- Un pot de convivialité a réuni tous les participants en fin de réunion.

En complément d'Openstreetmap et de l'application SIG, les plans des voies douces de toute la ville de Quimper, ont été remis à tous les membres présents. Jean-Jacques a été surpris de voir que la collectivité a déjà anticipé de nombreux parcours et points noirs concernant les voies cyclables. Pour compléter ce travail, il propose de prioriser certaines voies au détriment d'autres et/ou mettre en exergue des points qui nous paraissent évidents, du fait que nous sommes au quotidien sur le quartier en voiture, à vélo et/ou à pied.

Il a apprécié le travail des groupes constitués par des membres des 4 conseils de quartier. Ces échanges ont permis de voir que nos points de vue étaient souvent concomitants, même si certains éprouvaient plus de difficultés pour parler avec des personnes inconnues. Le pot a permis de prolonger ces échanges en fin de réunion. Jean-Jacques a surtout retenu le fait que c'est nous, habitants du quartier, qui pouvons être apporteurs d'idées et de visions sur ce projet, même si nous sommes moins attentionnés sur nos parcours habituels et familiers, notamment lorsque nous sommes en voiture.

Quatre points ont été travaillés en commun pour croiser les idées : pourquoi ce recensement ? Quels sont vos objectifs ? Que voulez-vous recenser en priorité ? Comment

souhaitez-vous vous organiser ? (Voir le compte-rendu sur le site réservé). Jean-Jacques propose d'élaborer ensemble un projet concret à remettre à la collectivité avant la fin du mandat des membres du conseil de quartier (fin novembre 2019), en améliorant l'existant, en proposant du marquage au sol, en complétant le jalonnement, en ajoutant des appuis vélos dans les lieux publics, en identifiant les points noirs des lieux existants et en proposant de petites discontinuités non recensées à ce jour dans nos micro-quartiers respectifs.

Il signale que Danièle Petton est devenue la référente du conseil de quartier du centre-ville pour rentrer les données sur l'application du SIG. Auparavant, elles devront être validées lors des 5 plénières restantes. Il a été proposé de recenser des voies douces de la façon suivante :

- Les signalements ponctuels seront gérés par la nouvelle application « Ville de Quimper » (débroussaillage, défrichage, nids de poule, etc...) qui pourra être téléchargée sur son Smartphone en février/mars 2019. Chaque citoyen pourra expliquer l'objet de sa demande en précisant le lieu (joindre une photo si possible), le jour et l'heure ainsi que son nom et son adresse afin d'avoir une réponse individuelle dans un délai raisonnable. Un suivi devra être mis en place avec un numéro de dossier, dans les services concernés.
- Le recensement des itinéraires manquants se fera par l'application SIG selon la typologie présentée
- Les demandes d'aménagements supplémentaires devront être envoyées par le biais d'une fiche liaison et / ou par l'application SIG à compléter selon la typologie présentée

Jacky Frémy rappelle que le service voirie aimerait connaître les voies tracées en rouge sur les plans à prioriser, afin de répondre plus rapidement aux usages réels des cyclistes. Pour autant, certains travaux seront étalés dans le temps, compte tenu des coûts engendrés. Par contre, des propositions d'appuis vélos, de marquage au sol (si la législation le permet aux endroits souhaités), pourraient peut-être se faire avant la fin de l'année 2019.

Plusieurs remarques et questions s'ensuivent.

Remarques énoncées par les membres :

- Deux personnes dans l'assistance pratiquent quotidiennement le vélo pour aller au travail, soit 14 % des membres présents. Ayant déjà été accidentées toutes les deux, elles relatent la dangerosité des pistes cyclables de Quimper. Elles revendiquent rouler sur certains trottoirs par sécurité, avec ou sans leurs enfants.
- Seul, un des trois cyclistes présents dans l'assemblée, s'équipe régulièrement d'un gilet jaune
- Une formation pour les cyclistes devrait être recommandée (*avec un permis de conduire...*)
- Environ 40 % de véhicules traversent la ville sans s'arrêter à une vitesse moyenne évaluée à moins de 30 km/h. Si la vitesse est réduite à 30 km/h en ville, les vélos électriques auront alors la possibilité d'aller aussi vite que les voitures.
- Les nouveaux panneaux installés dans le bas des feux tricolores (panneaux triangles très petits s'adressant aux cyclistes), ne sont visibles que par les cyclistes, notamment lorsque la visibilité est faible. Ces panneaux peuvent être inconnus de certains conducteurs qui ont passé leurs permis de conduire il y a très longtemps et qui ne pratiquent jamais le vélo.
- Normalement, la vitesse tolérée sur les trottoirs est de 6 km/h, ce qui correspond à la vitesse d'un piéton. Sur une piste cyclable, on parle de 25 km/h.
- Les utilisateurs des nouveaux engins électriques (gyropodes, etc...) vont parfois, à des vitesses impressionnantes, sans être visibles des automobilistes et sans aucune protection de sécurité.
- Concernant le quartier de la gare, le début des travaux devrait commencer fin 2019 avec le pôle d'échanges multimodal. Les voies cyclables seront intégrées dans le cahier des charges, comme l'aménagement d'un garage à vélo sur le site, par exemple.

- En tant que non pratiquant, il est difficile de se mettre à la place d'un cycliste. Nous n'avons pas leur façon de penser.
- Le civisme doit être développé des deux côtés. Moi, par contre, j'ai progressivement modifié mes habitudes du fait que je me suis rendu compte que je mettais plus de temps à traverser la ville pour me rendre au travail ou emmener mes enfants à l'école, que de le faire à vélo et/ou à pied. Pourquoi prendre une voiture qui pollue et qui me fait perdre du temps même si Quimper n'a pas été conçue à la base pour faire du vélo ?
- Faire du vélo, c'est aussi toute une éducation. Le comportement de certains automobilistes nous oblige, moi et mes enfants, à emprunter les trottoirs, pour des raisons de sécurité. Nous laissons alors la priorité aux piétons et aux riverains qui sortent de chez eux, le cycliste devant rester maître de son véhicule.
- Les déplacements à pied et/ou à vélo sont complètement intégrés par mes enfants du fait que nous avons fait le choix d'habiter au centre-ville et celui de ne garder qu'une seule voiture.
- Lors du Tour de France, 500 enfants sont venus participer à une journée d'actions sur le vélo. Dans les ateliers, tous les encadrants ont remarqué que les enfants ruraux étaient beaucoup plus autonomes que les écoliers inscrits au centre-ville.

Question : Que veut dire « Usage non obligatoire sur Quimper » ?

Réponse : Du point de vue de la réglementation, la pose d'un panneau rond avec un vélo est une obligation alors que celle d'un panneau carré avec le même vélo est seulement une recommandation.

Question : Contribuable à Quimper, pourquoi dépensons-nous autant pour aménager des voies cyclables utilisées par si peu de pratiquants sur la ville, les coûts se montant à 8 millions d'euros

Réponse : 100 000 euros sont consacrés annuellement aux voies douces. A cela, il faut ajouter tous les nouveaux aménagements de voirie qui les intègrent dans leurs enveloppes globales.

Question : Existe-il un document qui définit toute cette réglementation obligatoire ? Un des membres signale qu'un document sur les bonnes utilisations du vélo dans la ville, est actuellement distribué par l'office de tourisme. Il reste illisible pour plusieurs d'entre nous.

Réponse : Un travail sur les bonnes conduites à respecter est en cours d'élaboration par les services communication et voirie. Le service communication sera prochainement informé de cette problématique.

Question : Sur le plan juridique, qu'en est-il du cycliste qui n'utilise pas les voies comme il se doit ? Qu'est-ce que ces situations entraînent, rouler sur les trottoirs, par exemple ?

Réponse : Sans protection, les piétons et les cyclistes sont davantage protégés par la loi que les automobilistes.

Question : Lorsque les trottoirs sont assez larges, pourquoi ne pas tracer des bandes cyclables, notamment boulevard de Kerguelen ?

Réponse : Les trottoirs sont actuellement partagés entre les piétons et les terrasses de café, ce qui en réduit sa largeur et donc, la possibilité de matérialiser une bande cyclable, pour le moment.

Question : Pourquoi, dans les rues piétonnes, la voie centrale ne pourrait-elle pas être réservée aux vélos comme cela existe dans certains pays nordiques, afin d'être mieux partagée par les piétons, les cyclistes et les résidents ?

Réponse : Les côtés dallés des rues piétonnes favorisent la circulation des vélos au détriment de la sécurité des riverains, alors que les rues pavées au milieu qui ont pu être, pour certaines, d'anciens caniveaux n'arrangent pas le dos des roulants qu'ils soient à vélos et/ou en chariot roulant. Les rues du centre-ville historique sont des voies partagées (piétons, vélos et voitures).

Question : Les piétons ont beaucoup de mal à marcher le long de l'Odet avec les racines des arbres ?

Réponse : Les arbres arrivent en fin de vie. Il faudra, sans aucun doute, les abattre à un moment donné. Toute la voirie le long des quais sera alors repensée pour que chaque usager trouve sa voie...

Question : Pour évoquer le jalonnement, on voit souvent, « Piétons, veuillez utiliser le trottoir d'en face » lorsqu'il y a des travaux de voirie. Est-ce que ce type de panneau existe aussi pour les vélos ? Aucune réponse n'a été apportée...

Propositions : Pourquoi ne pas se retrouver par deux au minimum, avant chaque plénière pour faire du repérage dans votre micro-quartier par exemple, en prenant quelques photos avec un Smartphone afin d'appuyer davantage vos demandes qui devront être débattues en plénières ? Peut-on imaginer, pour la prochaine plénière, que chacun étudie la partie de la carte qui le concerne, c'est-à-dire autour de son lieu d'habitation ? De mon côté, j'imagine déjà demander la création d'une voie d'environ 25 m de long pour éviter un rond-point.

Remarques sur les voies douces actuelles :

- Le jalonnement laisse à désirer dans certains quartiers : la signalisation et le marquage au sol pourraient être revus par endroit, comme par exemple, au rond-point de l'école Léon Blum. Lorsqu'il y a une rupture de la piste, il y a peu d'indications...
- Certaines rues avec un sens interdit, sont difficiles d'utilisation par les vélos : rue des Régulaires, rue de Stang Ar C'hoat... Est-ce qu'un panneau clignotant placé à l'entrée de la rue, répondrait à la fois aux cyclistes et aux automobilistes ?
- Il est regrettable de monter sur les trottoirs place de la Déesse. Une fiche de liaison devra être validée par les membres du conseil de quartier lors de la prochaine plénière, pour améliorer cet axe.

Pour conclure, Philippe Calvez souligne que les pratiquants sont aujourd'hui des lanceurs d'alerte pour mieux préserver la planète. Quand on voit les aires de covoiturage bondées, je constate que l'utilisation partagée de la voiture, évolue de plus en plus. Alors que la ville de Quimper a été conçue pour la voiture, les services de la ville réfléchissent au plan de circulation qui se fera dans le cadre d'un passage à 30 km/h. Il encourage les membres à communiquer toutes leurs propositions qui seront soumises à l'expertise des services. Si certaines permettent d'améliorer la vie de quelques Quimpérois, chacun aura contribué à l'intérêt général des habitants de notre ville.

3- Propreté et gestion des déchets

Point d'étape sur les déjections canines

- Lister les rues concernées par cette problématique afin que les agents de la ville puissent les matérialiser avec le pochoir « Trottoir, mais pas crottoir »
- Proposition d'un rendez-vous un samedi matin pour parler du sujet. Installer le stand avec les voiles plumes sur la place Terre au Duc, place Médard ou place Maubert ; récupérer également le pochoir.
- Voir si l'Association des Bénévoles du refuge Animalier de Quimper (ABRAQ) organise également une matinée d'informations.

Un membre du conseil de quartier habitant place Mesgloaguen a distribué une dizaine d'affichettes aux propriétaires de chien sur son secteur en soirée. La majorité des personnes abordées, disposait déjà de sacs, à part une personne qui lui a répondu que son chien ne déposait jamais ses déjections à cet endroit...

Philippe Calvez a évoqué les problèmes rencontrés au Moulin Vert par des chiens d'attaque lâchés sans laisse sur la plaine. Plusieurs personnes se sont fait mordre. Ce signalement remonté par un « Voisin Solidaire », est actuellement suivi par les agents de la tranquillité publique. Ces faits, qui pourraient être considérés comme mineurs, pourrissent la vie des gens.

4- Présentation des actualités

Actualités de quartier :

- Éclairage public. Un tiers de la ville dans le noir. 05/11
- Halles. Un référendum sans risque? 16/11
- Récit d'une soirée de débordement en ville 19/11
- Stationnement : encore du nouveau 28/11

Actualités générales :

- Route de Locronan. Une pétition pour des ralentisseurs 26/10
- Kermoysan. Chaudes nuit d'Halloween 01/11
- La voisine courageuse récompensée 07/11
- Première pierre des nouveaux locaux de l'ARPAQ 10/11
- Un nouveau lieu pour célébrer le 11 novembre. 12/11
- Le musée des Beaux-Arts. Le cadre déborde (fréquentation du simple au triple)
- Café débat sur les mobilités douces : Mardi 4 décembre à 20h à l'Effet papillon, 22 rue de Douarnenez
- Passage piétons. Laissez passer ou c'est six points en moins !
- Les nuées d'étourneaux investissent le centre 15.11
- Rue des Châteaux. Place au chaucidou
- Nouveaux Quimpérois. Invités à visiter la ville 25/11
- Déchets. La matinée des gants verts 26/11
- Lancement d'une campagne de stérilisation de chat 28/11
- Les voisins solidaires ont un an : Quel bilan ? 29/11

5- Prochains rendez-vous

5a- Visite de l'usine de traitement des eaux usées du Corniguel et de l'unité de production de biogaz

Mardi 4 décembre 2018 à 14h Complet

Mercredi 5 décembre 2018 à 18h Complet

5b- Dessine-moi Noël

Quatre membres du conseil de quartier vont s'associer à Philippe Calvez pour juger les dessins le vendredi 14 décembre à 15h à l'Hôtel de ville et d'agglomération. Les prix (des livres) seront remis le mercredi 19 décembre à 16h30.

5c- Prochain collectif d'animation :

Jeudi 10 janvier 2019 à 20 h

Prochaine plénière :

Jeudi 24 janvier 2019 à 20 h

5d- Le calendrier 2019 des 4 conseils de quartier se trouve sur le diaporama présenté lors de cette soirée et sur chaque invitation envoyée pour les plénières. Les dates correspondantes au centre-ville sont en rouge.

Toute l'équipe municipale a le plaisir de vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Fin de la séance à 22h15

Le secrétaire de séance

Jacky Frémy